

# Avocats médiateurs : mise en place d'un annuaire en ligne



Créé par le Conseil national des Barreaux, le Centre national de médiation des avocats permet aux particuliers et aux professionnels de trouver un avocat médiateur près de chez eux, via un annuaire disponible sur le site [cnma.avocat.fr](http://cnma.avocat.fr).

**Rappel** : une médiation peut être proposée par le juge ou demandée par les parties au cours d'une procédure judiciaire. En dehors d'une telle procédure, une médiation dite « conventionnelle » peut être mise en place d'un commun accord entre les parties à un litige (d'ordre privé, commercial ou encore professionnel) ou bien, être prévue au sein d'un contrat.

À ce jour, 260 avocats sont déjà recensés dans l'annuaire. Et ce référencement n'est pas terminé ! En effet, les avocats peuvent encore demander à y figurer dès lors qu'ils justifient :

- soit de 200 heures de formation, à savoir 140 heures de formation pratique et 60 heures de formation théorique et incluant certains modules essentiels ;
- soit de 140 heures de formation et d'expériences pratiques en matière de médiation permettant de combler le déficit des 60 heures de formation pratique ;
- soit, jusqu'au 30 juin 2018, de 4 ans de pratique de la médiation et de 10 médiations.

**Précision** : les avocats qui souhaitent être référencés dans

l'annuaire doivent déposer un dossier auprès du Centre national de médiation des avocats via leur compte e-identitas.

© 2017 Les Echos Publishing